

## **DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ – Mécanisme ELENA de la BEI**

Version : 04.11.2020

La présente déclaration de confidentialité explique la raison justifiant le traitement de données à caractère personnel et renseigne sur la manière dont la BEI collecte vos données, les traite et en garantit la protection, sur la façon dont ces informations sont utilisées et sur les droits que vous pouvez exercer à l'égard de vos données.

La BEI s'engage à protéger et à respecter votre vie privée. Pour surveiller et documenter l'utilisation des subventions de l'UE dans les projets assortis d'un contrat ELENA, nous sommes tenus de collecter et d'ensuite traiter des données à caractère personnel. Le règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE, est d'application dans ce contexte.

### **1. FINALITÉ DE L'OPÉRATION DE TRAITEMENT DES DONNÉES**

La Banque est mandatée par la Commission européenne pour mettre en œuvre le mécanisme ELENA, ce qui implique qu'elle suive et documente le fait que les subventions de l'UE soient utilisées aux fins prévues. Le traitement des données intervient dans l'intérêt public et dans le cadre de l'exercice de l'autorité publique dont sont investies la Commission européenne et la BEI. La base juridique se compose de la convention de contribution signée chaque année entre la Commission européenne et la BEI et des contrats de subvention ELENA signés ultérieurement avec les bénéficiaires finals.

### **2. LÉGITIMITÉ ET BASE JURIDIQUE DE L'OPÉRATION DE TRAITEMENT DES DONNÉES**

Toute donnée à caractère personnel collectée sera traitée par la Banque aux seules fins de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi du contrat, sans préjudice d'éventuels transferts à des organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union européenne. Le bénéficiaire final ou la personne dont les données à caractère personnel ont été collectées disposera des droits prévus par le règlement (UE) 2018/1725 susmentionné, y compris le droit d'accès à ses données personnelles et de rectification et d'effacement de celles-ci.

### **3. QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES ET ULTÉRIEUREMENT TRAITÉES ?**

Les personnes dont les données sont collectées sont :

- les employés des bénéficiaires finals d'ELENA, y compris leurs entités associées, qui sont les partenaires contractuels de la BEI et reçoivent des subventions de l'UE ;
- les personnes physiques bénéficiant de l'assistance du bénéficiaire final pour la préparation et la mise en œuvre des investissements, c'est-à-dire, entre autres, les propriétaires de maison ou d'appartement ;
- les employés des prestataires de services auprès des bénéficiaires finals (par exemple, des entreprises ou des consultants fournissant des services pour la préparation des investissements).

Les catégories de données à caractère personnel collectées sont, entre autres :

- le nom complet ;
- la fonction au sein de la structure organisationnelle du bénéficiaire final ;
- les adresses postale et électronique, numéro de téléphone ;
- des données complémentaires selon les besoins : état civil, date de naissance, numéro de compte bancaire, salaire brut, classe d'imposition, etc.

Ces catégories de données à caractère personnel sont nécessaires à l'exécution du contrat. Hormis pour le suivi et la documentation du respect des règles contractuelles associées à la subvention ELENA déjà mentionnés, il ne sera procédé à aucun traitement de données. Il n'y a notamment pas de profilage<sup>1</sup> associé à cette opération de traitement de données.

**4. QUI A ACCÈS AUX DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ?**

Les membres du personnel de la BEI participant à la gestion du mécanisme ELENA ont accès aux données à caractère personnel selon le principe du besoin d'en connaître. Les membres du personnel de la BEI travaillant dans d'autres directions de la Banque (à l'Audit interne, par exemple) peuvent également avoir accès aux données à caractère personnel si cela est nécessaire à l'exécution de leurs tâches statutaires ou des tâches qu'il a été convenu de leur confier. En outre, peuvent avoir accès aux données à caractère personnel : la Commission européenne (DG ECFIN, DG ENER, DG MOVE), la Cour des comptes européenne, l'OLAF, le Parquet européen et les prestataires de services auprès de la BEI aux fins des tâches d'évaluation et (ou) de suivi du Mécanisme ELENA. Ces entités seront également liées par le règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**5. LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES COMMUNIQUÉES À DES PAYS TIERS (HORS UE/EEE) ?**

Les données à caractère personnel ne seront pas transférées vers des pays situés en dehors de l'UE.

**6. COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES CONSERVÉES/STOCKÉES ?**

*Pour les contrats de financement ELENA liés aux conventions de contribution BEI-CE jusqu'en 2017 :*

La Banque conservera les données pendant une période de 7 ans à compter de l'expiration du contrat de financement ELENA signé entre la Banque et le bénéficiaire final ou de la clôture des opérations relevant de la convention de contribution en vertu de laquelle un contrat de financement ELENA a été signé, la date la plus éloignée étant retenue.

*Pour les contrats de financement ELENA liés aux conventions de contribution BEI-CE à compter de 2018 :*

La Banque conservera les données pendant une période de 5 ans à compter de l'expiration du contrat de financement ELENA signé entre la Banque et le bénéficiaire final ou de la clôture des opérations relevant de la convention de contribution en vertu de laquelle un contrat de financement ELENA a été signé, la date la plus éloignée étant retenue.

**7. QUELS SONT VOS DROITS ET COMMENT POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?**

Le bénéficiaire final ou la personne physique concernée a le droit, à tout moment, d'accéder à ses données à caractère personnel, de les rectifier, de les effacer ou de s'opposer à leur traitement. Pour toute question concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le bénéficiaire final ou la personne concernée s'adressera à la Banque par écrit en utilisant l'adresse électronique [elena@eib.org](mailto:elena@eib.org) et en précisant le contrat de financement ELENA au titre duquel les données à caractère personnel ont été recueillies. La Banque répondra au bénéficiaire final ou à la personne physique concernée dans un délai maximum d'un mois.

---

<sup>1</sup> Le profilage consiste en toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel visant à évaluer les aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des aspects concernant le rendement au travail de la personne concernée, sa situation économique, sa santé, etc.

8. QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES ?

L'entité organisationnelle de la BEI chargée des opérations de traitement visées au point 1 est la division Energy Efficiency & Energy Advisory, en qualité de responsable du traitement des données. Si vous avez des commentaires, des questions, des préoccupations ou des plaintes à formuler concernant des aspects liés à la collecte et à l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement des données à l'adresse suivante : [elena@eib.org](mailto:elena@eib.org).

Vous pouvez également à tout moment saisir le délégué à la protection des données de la BEI (Pelopidas Donos), par courriel à l'adresse [dataprotectionofficer@eib.org](mailto:dataprotectionofficer@eib.org), ou par téléphone au +352 4379-88223.

Enfin, vous pouvez déposer une plainte auprès du Contrôleur européen de la protection des données, à l'adresse : [edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)